

Décision concernant la deuxième question à l'ordre du jour: Droit des peuples autochtones au développement inclusif et durable

Le Conseil d'administration:

a) a donné au Bureau des orientations sur la manière de modifier, améliorer ou compléter la stratégie en vue d'une action de l'OIT en faveur des peuples autochtones et tribaux;

b) a demandé au Directeur général de prendre en considération la stratégie et les orientations données pendant la discussion pour mettre en œuvre le programme et budget pour 2016-17, élaborer le prochain plan stratégique et de futures propositions de programme et de budget et faciliter la mise à disposition de ressources extrabudgétaires.

(Document GB.325/POL/2, paragraphe 29.)